

donnoit aux Cordeliers, l'excommunia, le dépôsa de l'Empire; & fit brûler autant de Cordeliers qu'il pût attraper, qu'il déclara hérétiques: L'Empereur de son côté, passa en Italie, prit Rome, déclara le Pape Jean (qui s'étoit sauvé à Avignon) indigne du Pontificat: mit sur le Trône de St. Pierre un Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. lequel cassa la Bulle de Jean XXII. & l'excommunia. Voilà quelles furent les suites d'une impertinante dispute, fondée sur une simple bagatelle. Un Auteur du dernier siècle \* en fait un parallèle à la dispute du Jansénisme; je laisse à ceux qui sont capables d'en juger sans prévention, d'examiner si la comparaison est juste; ce qu'il y a de certain c'est que le Jansénisme est si décrié qu'on n'ose pas même le nommer, & l'Abbé de la Fosse, jeune Professeur de Philosophie de Paris, vient d'être exilé dans le fond de la Normandie, pour avoir, dit-on, avancé dans une conversation, que Mr. Arnaud étoit un Saint.

VI. On parle fort de la harangue, que l'Evêque de Saint-Pons fit dans l'Assemblée des Etats de Languedoc, tenuë en dernier lieu à Montpellier: elle rouloit sur deux points; Mrs. les Agents du Clergé avoient écrit aux Prélats assemblés, de donner une Procuration absoluë pour le spirituel & pour le temporel aux Députés qu'ils nommeroient pour l'Assemblée générale du Clergé, qui doit se tenir à Paris au premier jour, & pour laquelle plusieurs Prélats sont déjà arrivés dans cette Capitale du Royaume.

Lorsque le rang de parler vint à Mr. de St. Pons, il dit qu'il ne pouvoit pas consentir à donner le pouvoir absolu qu'on demandoit sur l'un ni l'autre de ces deux cas: qu'à l'égard du spirituel, il ne doutoit pas qu'on ne demandât cette procuration pour

*Discours  
de l'Evê-  
que de St.  
Pons.*

*Ses senti-  
mens sur le  
Spirituel.*

retouchet

\* Voyez Lettres sur l'hérésie imaginaire.